



COMMUNE DE SULLENS

Municipalité

Préavis municipal 8/2017

Demande de crédit de construction d'un trottoir sur la partie supérieure de la RC317b

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

L'objet du présent préavis consiste en la demande d'un crédit de construction relatif à la réalisation d'un nouveau trottoir sur la partie droite de la RC 317b, depuis le carrefour du chemin des Pâquis jusqu'au réservoir.

Exposé de la situation

En 2002, lors de la réfection complète de la RC 317b, des aménagements routiers et la réfection du trottoir sur la partie inférieure furent entrepris jusqu'au carrefour des Pâquis.

Les nouvelles constructions dans notre village ces dernières années et notamment sur la parcelle n°184 impliquent naturellement une augmentation des véhicules à moteur et une augmentation de la mobilité douce.

Actuellement la partie supérieure de la RC 317b longeant les parcelles n° 286-184-188 et 185 n'est pas pourvue d'un chemin d'accès pour les piétons. A ce jour les usagers utilisent une bande herbeuse le long de la RC 317b sans aménagement pour rejoindre le trottoir existant.

La création d'un trottoir apparaît donc nécessaire en continuité du carrefour des Pâquis jusqu'à la dernière habitation.



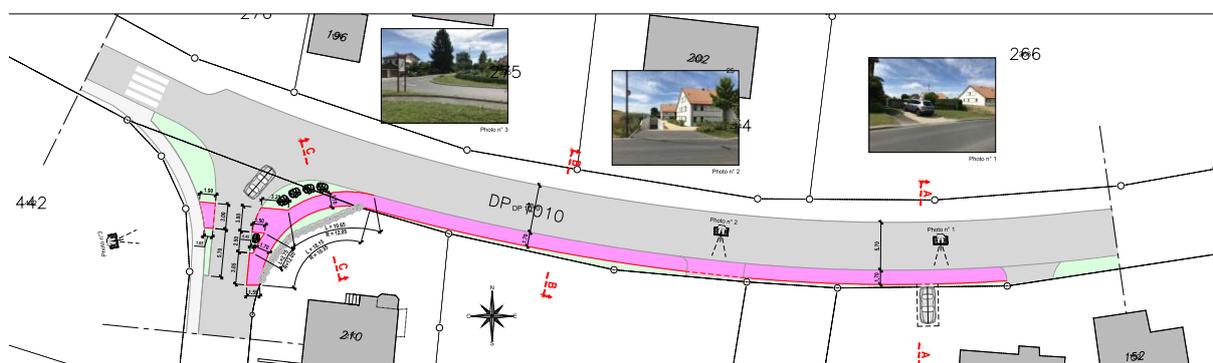
Projet

La Municipalité, toujours soucieuse de poursuivre le principe de modération du trafic ainsi que de la sécurité des piétons, a entrepris de nombreux aménagements routiers dans le village ces dernières années.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité soumet à votre approbation un crédit de construction de Fr. 71'500.- pour la réalisation d'un trottoir et l'aménagement du carrefour des Pâquis.

Le projet établi par le Bureau d'ingénieurs Chevalier à Morges a été présenté aux divers services de l'Etat qui l'ont validé au vu de sa minime importance.

De plus, il n'est pas nécessaire de mettre à l'enquête publique ce projet étant donné que nous restons entièrement sur le domaine public communal et que le projet correspond aux directives cantonales en la matière.



Le trottoir aura une largeur de 1.70 mètre et une longueur d'environ 100 mètres. Il sera délimité côté RC 317b par la bordure type «Etat» existante et de l'autre côté par une bordure classique et sera revêtu d'un enrobé bitumineux. Un aménagement pour le passage des piétons sera construit au carrefour des Pâquis.

Coût des travaux

• Génie civil, construction du trottoir	Fr.	50'000.-
• Aménagements paysagers, divers	Fr.	5'500.-
• Honoraires ingénieur civil y compris frais	Fr.	9'000.-
• Divers et imprévus 10%	Fr.	<u>7'000.-</u>
Total des travaux TTC	Fr.	71'500.-

Financement :

Ces travaux seront financés par les liquidités courantes et seront amortis en 10 ans. Ce préavis n'apporte pas de charges financières supplémentaires au compte de fonctionnement.

CONCLUSION

La Municipalité prie le Conseil communal de Sullens de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal, dans sa séance du 7 décembre 2017 après avoir :

- vu le préavis municipal n° 8/2017
- entendu le rapport de la Commission des finances et le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet
- considéré que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux,
- de lui octroyer le crédit nécessaire de Fr.71'500.-,
- d'accepter le financement proposé.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

C. Gozel

A. Ramuz

Responsable du préavis : M. Roland Valet

Commission des finances : Mme et MM : Pascal Schweingruber, Claude Simond, Alain Badan, Evelyne Edgard et Yannick Vullioud

Commission technique : MM. Damien Bourgeois, Charles Frank et Natale Tosto